

Je prépare mon bilan de juin

ÉTUDE DU MILIEU

RÉVISIONS

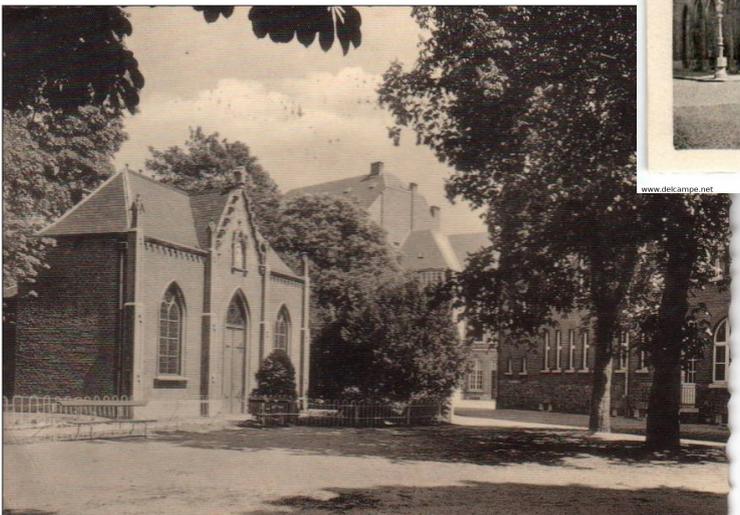


www.delcampe.net



Namur. — Le Théâtre
Nemen. — De Schouwburg

michalsk63



69grazi

www.delcampe.net

Ces exercices ont été choisis en fonction des difficultés rencontrées durant ces deux années d'Etude du milieu. Ils ont donc pour objectif d'apporter, au besoin, les remédiations nécessaires et de te familiariser avec la formulation des questions de l'évaluation externe.

1. La répartition du réseau autoroutier en lien avec la répartition de la population en Belgique

Tâche 1 : Réalise une carte commentée afin d'établir un lien entre la carte du réseau autoroutier belge et la carte de la population totale en Belgique.

Consignes pour évaluer la maîtrise des ressources nécessaires à la réalisation de la tâche :

- Trace en bleu le sillon Sambre et Meuse.
- Ajoute des repères spatiaux pertinents comme les pays frontaliers et les principales villes situées au carrefour de nœuds autoroutiers.
- Entoure l'espace qui compte le plus de liaisons autoroutières avec les pays frontaliers de la Belgique :

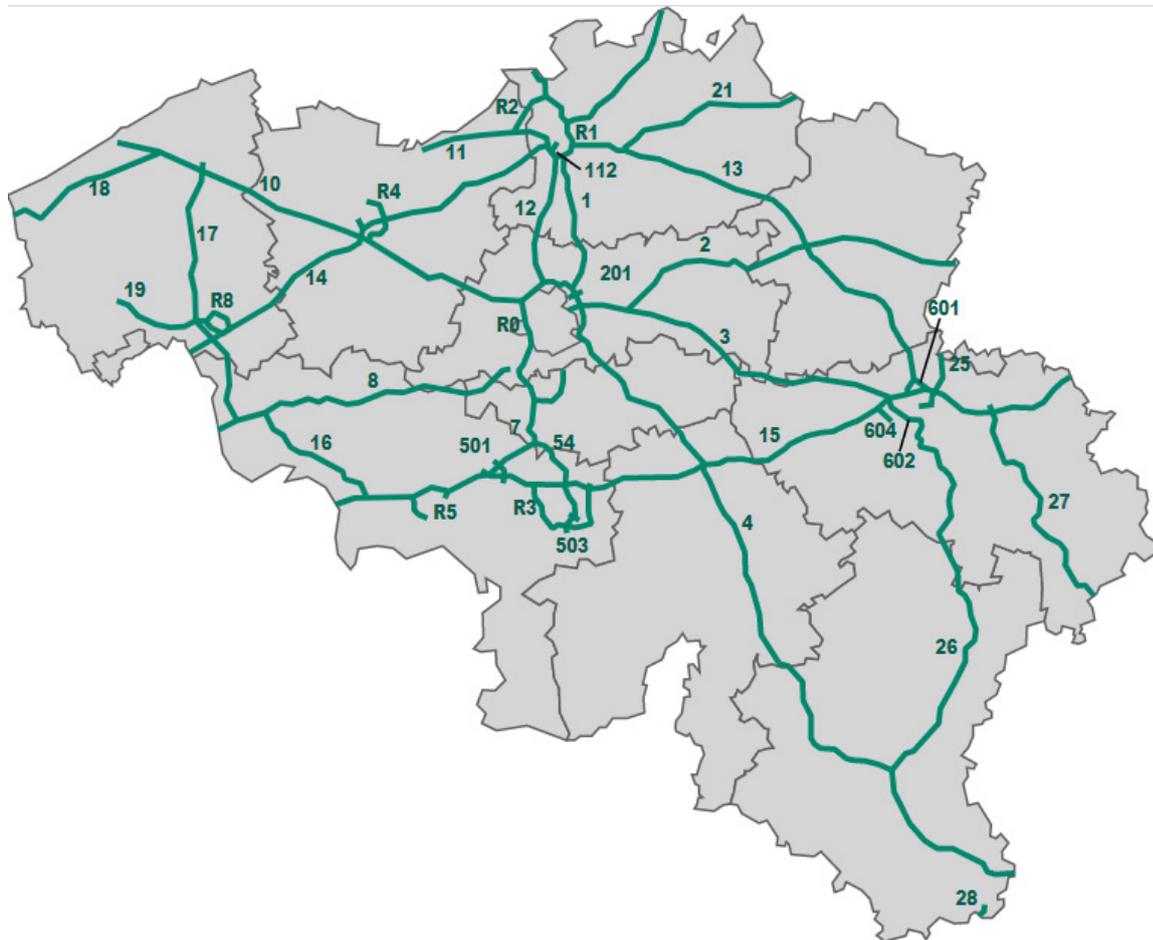
le nord du sillon Sambre et Meuse – le sud du sillon Sambre et Meuse.

- Complète les phrases suivantes en établissant un lien entre la répartition de la population et la répartition du réseau autoroutier :

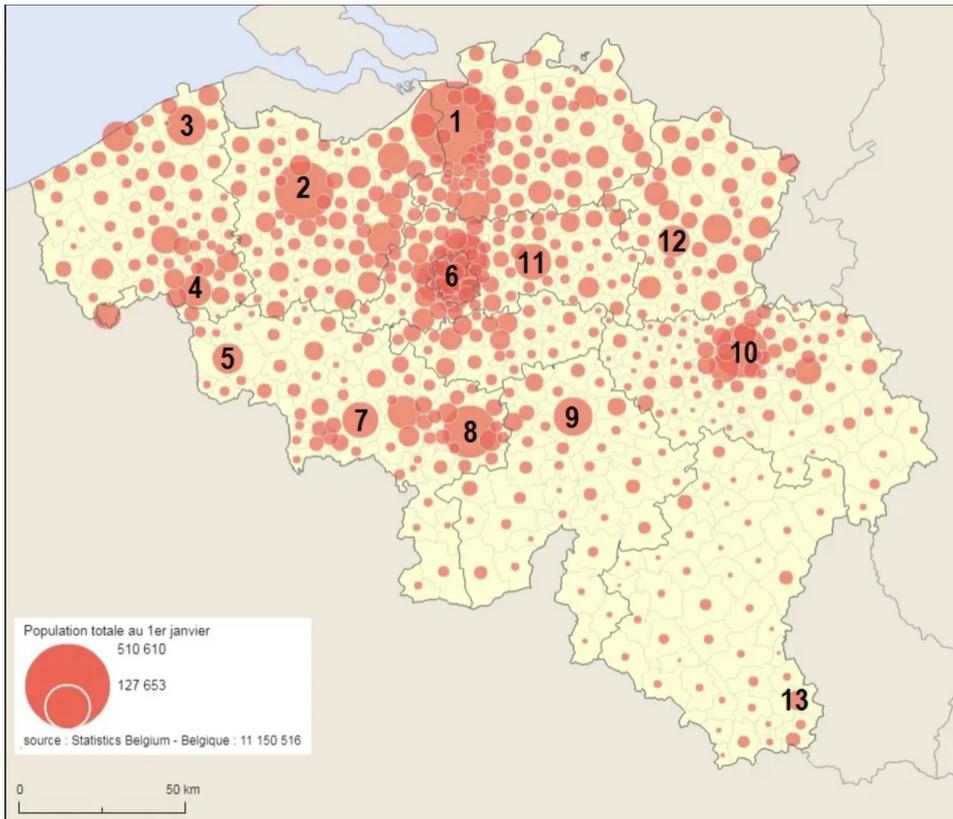
Le réseau autoroutier est dense au du sillon Sambre et Meuse, là où la population est

Le réseau autoroutier est faible au du sillon Sambre et Meuse, là où la population est

DOC 1 : Le réseau autoroutier en Belgique



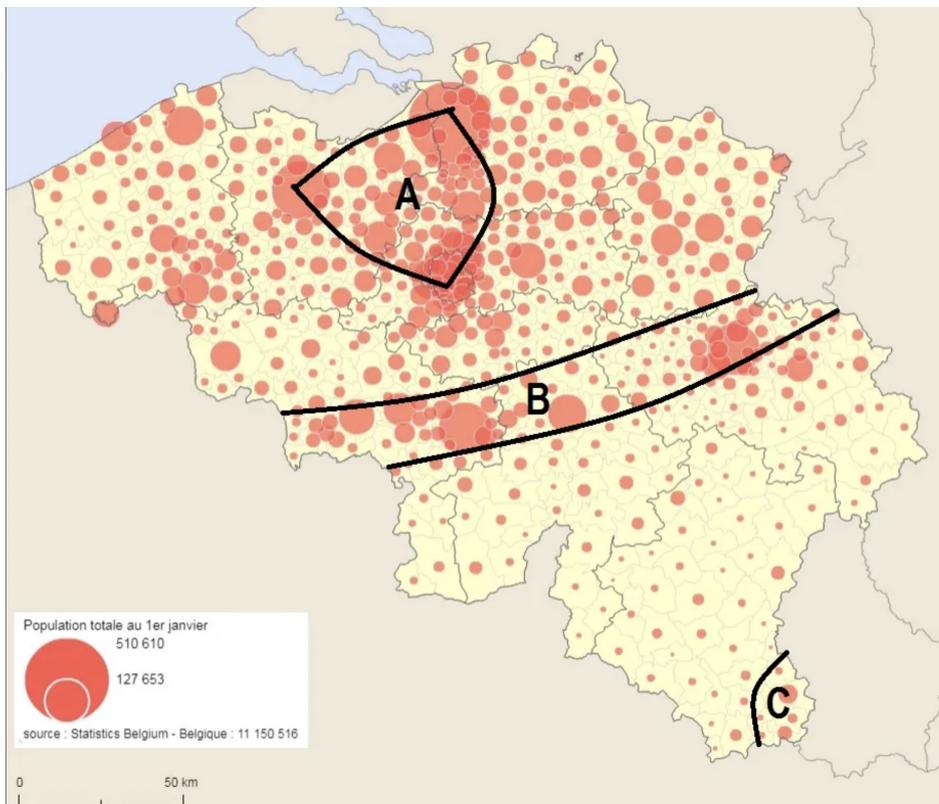
DOC 2 : La densité de population en Belgique



Nomme chacune des villes suivantes :

- 1 :
- 2 :
- 3 :
- 4 :
- 5 :
- 6 :
- 7 :
- 8 :
- 9 :
- 10 :
- 11 :
- 12 :
- 13 :

DOC 3 : La densité de population en Belgique



Nomme, de manière pertinente, les espaces peuplés en Belgique :

- A :
- B :
- C :

Tâche 2 : Décris la répartition spatiale de la population en Belgique. Veille à mettre en évidence dans ton commentaire des espaces densément peuplés et moins densément peuplés.

Espaces densément peuplés :

Espaces moins densément peuplés :

Autres consignes pour évaluer la maîtrise des ressources nécessaires pour construire le texte de situation :

1. En prenant appui sur la carte 2, nomme les villes numérotées de 1 à 13 à l'aide de l'Atlas ou de tes connaissances.

2. En prenant appui sur la carte 2, cite le pays frontalier le plus proche des villes suivantes :

Anvers :

Hasselt :

Courtrai :

Tournai :

Arlon :

3. En prenant appui sur la carte 3, cite la ou les Région(s) concernée(s) par l'espace A.

4. En prenant appui sur la carte 3, propose une manière pertinente de nommer les 3 espaces mis en évidence.

Espace A :

Espace B :

Espace C :



2. Identifier des composantes du paysage de la ville de Trèves et les positionner sur un profil de relief

- Observe le trajet X-Y sur la vue aérienne et nomme l'élément naturel ou humain qui domine chaque espace identifié par une lettre au dessus du profil du relief.

A :

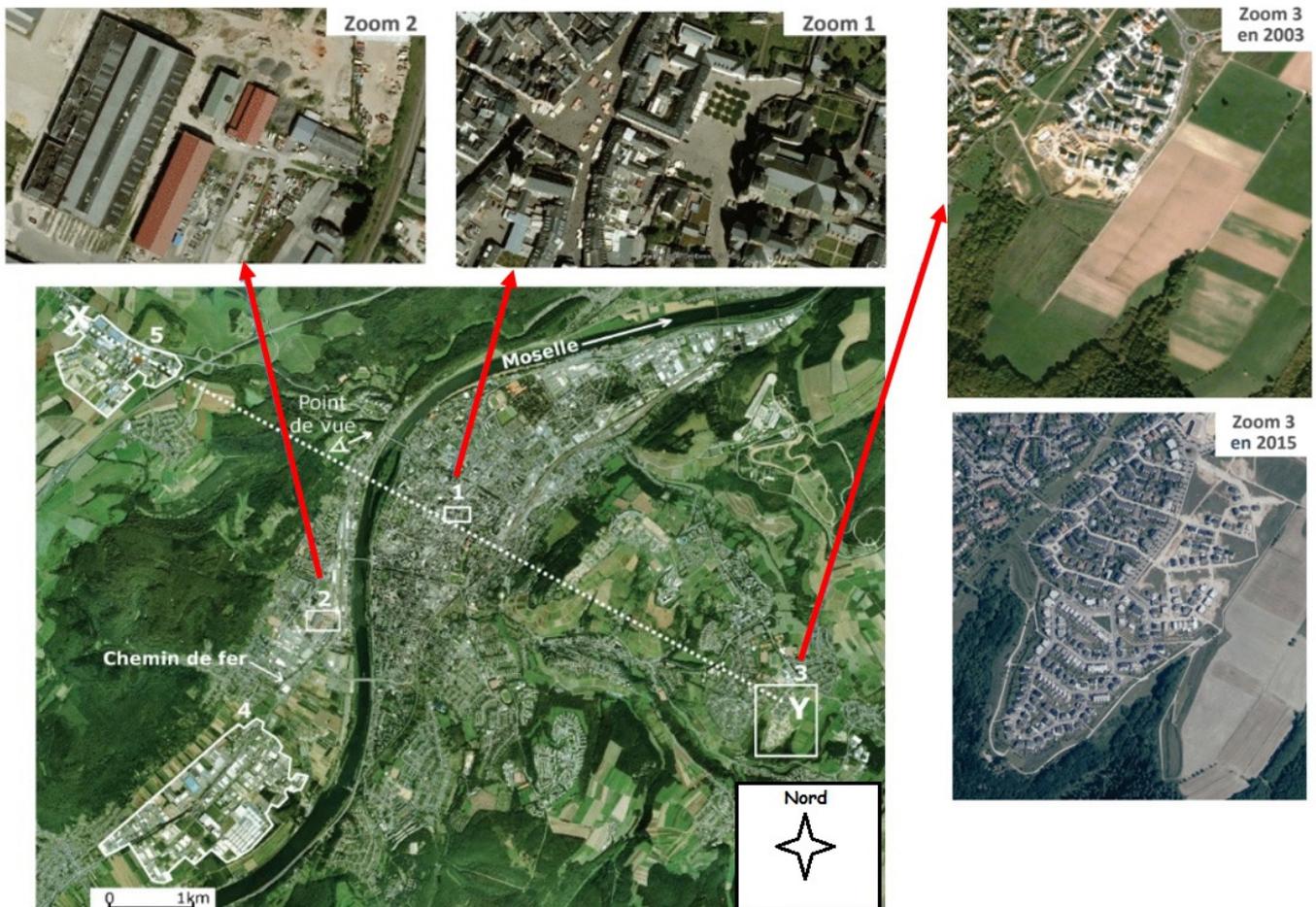
B :

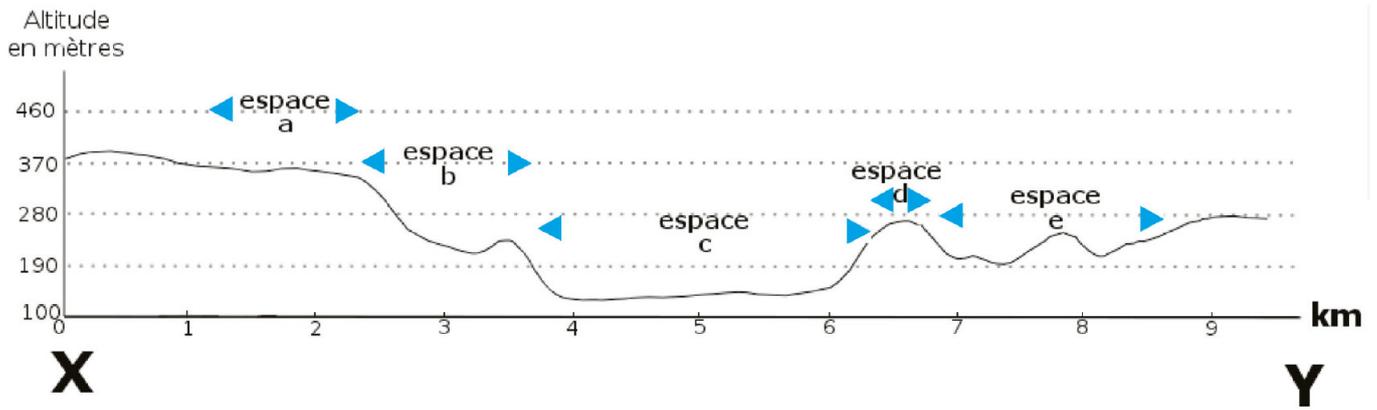
C :

D :

E :

- Estime (en km) la distance couverte par le profil XY.
- Positionne sur le profil du relief la Moselle par une flèche rouge.
- Nomme le type de relief correspondant à l'espace C :
- Indique l'altitude approximative de l'espace D :
- En prenant appui sur tes connaissances, liste les différents types d'espaces vus en classe





3. Caractériser la fonction de production agricole – Le remembrement à Saint-Denis

- Identifie deux changements relatifs à l'occupation du sol entre 1971 et 2015 dans l'espace en pointillé.
- Précise la surface d'un ha en m²
- En lien avec ces observations, caractérise en quelques mots l'évolution du mode de production agricole.
- Nomme le phénomène d'évolution des parcelles entre 1971 et 2015



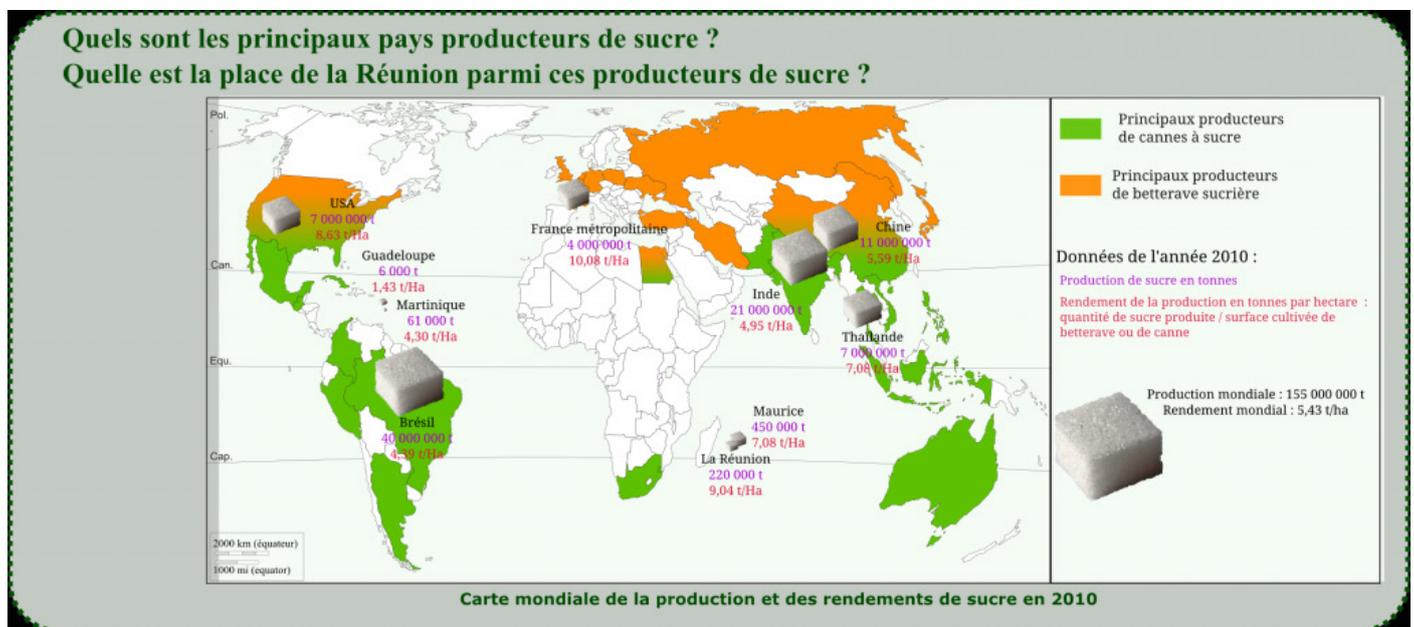
4. Les cultures de la betterave et de la canne à sucre au niveau mondial en lien avec le climat

Tâche : A l'aide de la carte de la répartition des cultures de betterave et canne à sucre en 2015,

- Complète le texte dans lequel on identifie les régions où on pratique la culture de la betterave et le type de climat associé.

La culture de la betterave se pratique essentiellement dans la zone de climat _____ de l'hémisphère _____. Trois continents sont concernés: _____

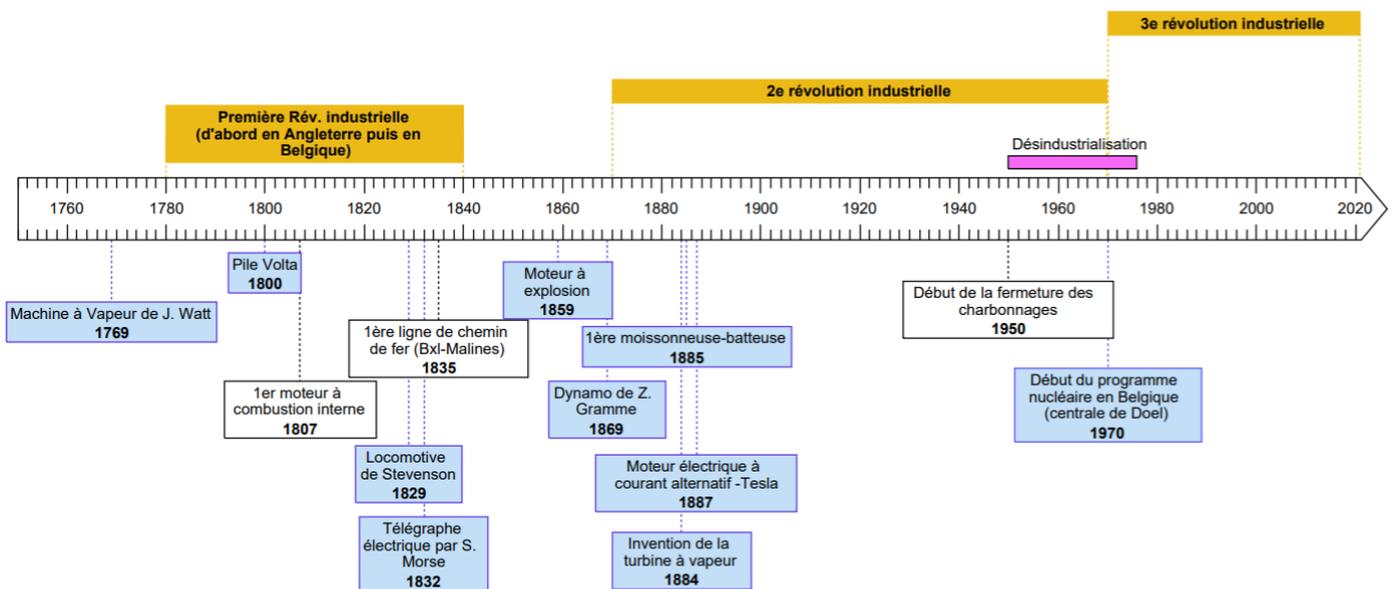
En Amérique du Sud, on observe également un territoire de la zone de climat _____ de l'hémisphère _____, situé sur la côte _____ (orientation) du continent.



- A l'aide d'un atlas ou d'un planisphère en ligne, trace sur ta carte l'équateur et les tropiques, le cercle polaire arctique et indique le nom des grandes zones climatiques (zones chaude, tempérées, froides)



5. Situer des faits/phénomènes dans le temps : Évolution de la production



Sur la ligne du temps ci-dessus :

- Place les dates correspondant à chacun des événements suivants : Révolution française et Indépendance de la Belgique ;
- Colorie et nomme les périodes conventionnelles présentes sur la ligne du temps ;
- Calcule la durée entre l'invention par James Watt de la machine à vapeur et celle du moteur à explosion ;
- Nomme le siècle durant lequel tu observes le plus d'inventions ;
- Complète les phrases suivantes avec le terme adéquat : antérieur – postérieur ou contemporain

La Révolution industrielle est du XIXe siècle ;

La première moissonneuse-batteuse est au premier train ;

L'invention de la pile par Volta est à la Révolution française ;

L'énergie nucléaire est à la Première Guerre mondiale ;

La Seconde Guerre mondiale est à la désindustrialisation ;

- Donne un titre pertinent à la ligne du temps ;
- Si le charbon est l'énergie de la Première Révolution industrielle, nomme l'énergie motrice des deux autres révolutions industrielles :

- Cite une énergie qui existait et une autre qui n'existait pas lors de la 1er Guerre mondiale
- Cite un fait présent sur la ligne du temps caractérisant la période de désindustrialisation.

6. Situer des faits / événements dans le temps – Les loisirs et le tourisme à Calais

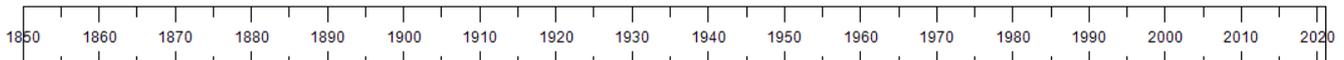
Consignes : A partir du texte suivant, complète la ligne du temps ci-dessous (ou sur une feuille de classeur) qui permet de mettre en évidence trois périodes de l'évolution des loisirs ainsi que les faits ou phénomènes en lien avec ces évolutions. Au besoin, construis une légende. Indique également un titre à ta ligne du temps.

Dans le dernier tiers du XIXe siècle, le développement des sociétés industrielles modifie profondément les usages du temps. L'apparition du « temps libre » bénéficie tout d'abord aux bourgeois qui voient dans les loisirs (casino, piscine ...) une manière de se distinguer d'autres catégories sociales moins privilégiées. [...]

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les pratiques et les spectacles sportifs se démocratisent. Dans la région de Calais, le football, la boxe et le cyclisme s'imposent définitivement comme des sports populaires, proches des valeurs ouvrières, notamment en pays minier [...] Il faudra cependant attendre les lois de 1936 instaurant les premiers congés payés, d'abord en France puis en Belgique, pour que le temps de loisir touche l'ensemble des groupes sociaux [...] Aux origines de cette avancée belge, l'agitation sociale des années '30 causée par la crise économique qui aboutira à la loi du 27 juin 1936 accordant 6 jours annuels de congés payés. Les ouvriers accèdent dès lors réellement aux vacances et aux loisirs jusque-là réservés aux catégories sociales plus aisées.

Mais c'est après la Seconde Guerre mondiale que le tourisme prendra véritablement son essor avec la création de villages de vacances.

Texte de synthèse fait à partir du site : <http://www.archivespasdecalais.fr>, consulté le 1/10/2018 et de l'article « 1936, l'inoubliable été des premiers congés payés », in Le Vif, 28 juin 2016.



7. Lire une trace du passé / Exploiter des sources historiques sur les jeux olympiques

a) Parmi les documents du recueil, précise ceux qui sont des traces du passé pour l'étude des Jeux olympiques antiques :

N° de document	Trace du passé?
1	oui – non
2	oui – non
3	oui – non
4	oui – non
5	oui – non
6	oui – non

b) Cite la nature des traces du passé que tu as sélectionnées :

n° de document	Nature de la trace
----------------	--------------------

c) Parmi les traces du passé, cite celles qui abordent :

- Les épreuves des jeux :
- Les prix reçus par les vainqueurs :
- Une règle des jeux :

d) Parmi les traces du passé :

- Cite le nom de deux vainqueurs des jeux
- Cite le nom de deux auteurs d'œuvres matérielles

e) Pour le document n°6 :

- Identifie l'auteur du document :
- Identifie le statut / la profession de l'auteur :
- Identifie la date de production du document :
- Décris en quelques mots ce que l'auteur a représenté :

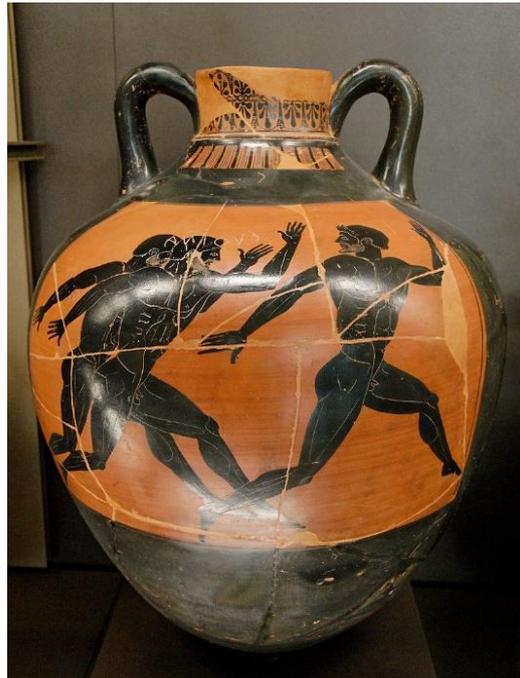
Les jeux olympiques antiques : Lecture de traces du passé / exploitation des sources historiques

Document 1 : Disque en bronze, dédié à Zeus par le vainqueur olympique du pentathlon, Asklipiadis de Corinthe en 241 ap. J.-C.

<http://www.amb-grece.fr/actu/helleniques/enfrance/olympisme/deroulement.htm>



Document 2 : Course à pied. Amphore à figures noires du Peintre Cléophradès / 500 av. J.-C. Musée du Louvre.



<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=2437438>

Document 3 : Un épisode des Jeux olympiques

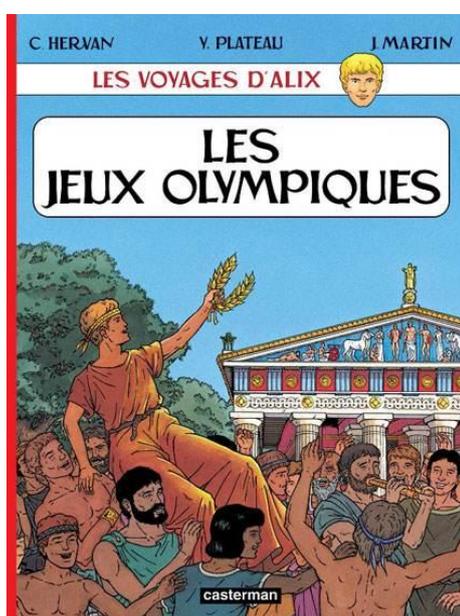
"La loi veut, chez les Éléens, qu'on précipite du haut de cette montagne les femmes qu'on surprend aux jeux Olympiques[...]. Callipatira est, disent-ils, la seule femme qui s'y soit laissé prendre[...]. Son mari étant mort avant elle, elle se déguisa en maître de gymnastique, et conduisit son fils à Olympie pour combattre dans les jeux. Pisirode (c'était le nom du jeune homme) ayant remporté le prix, Callipatira, en franchissant la barrière qui retient les maîtres de gymnastique, laissa reconnaître son sexe. On la renvoya cependant sans la punir, par considération pour son père, ses frères et son fils, qui avaient tous été couronnés aux jeux Olympiques; mais on rendit une loi portant que désormais les maîtres de gymnastique ne se présentassent que nus à ces exercices."

Pausanias, Description de la Grèce, Chapitre VI, II^e siècle ap. J-C

Document 4 : Les origines des jeux olympiques antiques

Ce sont des concours sportifs pentétériques (qui ont lieu tous les quatre ans) organisés entre les cités grecques antiques. Ils sont créés au cours du VIII^e siècle av. J.-C. dans le cadre d'un festival religieux en l'honneur de Zeus Olympien. On fixe traditionnellement les derniers jeux en 393 ap. J.-C., peu après l'édit de Théodose (empereur romain du IV^e siècle) ordonnant l'abandon des lieux de cultes de la religion grecque et donc des jeux olympiques qui étaient une manifestation religieuse.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeux_olympiques_antiques



Document 5 : Une BD de Jacques Martin et Yves Plateau, « Alix (Les Voyages d') - 20. Les Jeux Olympiques », Casterman - 2004



Document 6 : Epictétos, Scène de palestra peinte sur une assiette attique à figures rouges, 520-510 av. J.-C. Vulci

Epictétos est un des plus importants peintres de coupes de la fin du VI^e et du début du Ve siècle av. J.-C. Il a peint, dans les deux techniques, figures noires et figures rouges, des coupes et une série de douze assiettes dont dix portent sa signature et qui illustrent des scènes de la vie. Sur celle-là, face à son entraîneur, le jeune athlète couronné tient dans ses mains une bandelette et des branches qui le désignent comme vainqueur.

8. Témoin / spécialiste, Fait / opinion / hypothèse – L'industrialisation à Verviers

Document 1

A la question : « Quelle est votre opinion au sujet d'une mesure qui fixerait, suivant les âges, un maximum de durée pour le travail des enfants ? », voici quelques réponses reçues.

Réponse d'un chef d'industrie à la fabrique des draps et étoffes de laine, à Verviers:

Une bonne loi sur cette matière est nécessaire, non pas tant pour l'industrie drapière, où les abus sont moins grands qu'ailleurs que pour plusieurs autres branches où l'on exige des enfants un travail fatigant, et dont la durée n'est pas en rapport avec leur constitution.

Une mesure qui fixerait la durée du travail des enfant à la journée ordinaire, sans pouvoir la dépasser, serait très utile: elle leur permettrait, en outre, de fréquenter sans obstacle les écoles du soir.

Réponse d'un chef d'industrie des Hauts fourneaux et usines, à Sclessin

Les heures de travail devraient être fixées de manière que les jeunes ouvriers pussent fréquenter l'école. Quant à la fixation d'un maximum de durée, il serait préférable de déterminer quels seraient les ouvrages auxquels on pourrait employer les enfants : car, autant un travail trop fort ou purement mécanique énerve et abrutit l'individu, autant un travail modéré, en exigeant une certaine intelligence, l'élève et le moralise.

Ministère de l'intérieur, Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, Bruxelles, 1846-1848, p.X, consulté le 22 janvier 2020.

Document 2 :

Dès le XVII^e siècle et jusqu'à la crise des années 1930, Verviers compte parmi les plus grands centres lainiers du monde. Après la Première Guerre mondiale, cette petite ville de l'Est de la Belgique devient capitale mondiale de la laine, avec Bradford (Angleterre). À la faveur d'une industrialisation extrêmement rapide, la modeste bourgade, dont les racines historiques ne remontent guère au-delà du XVI^e siècle, se couvre de fouleries, filatures et autres draperies et la ville connaît une expansion exceptionnelle, grâce à la « bienveillance » de quelques dynasties d'industriels. Durant l'entre deux guerres, les affaires s'essoufflent, puis les années 1950 voient le déclin définitif de la production textile à Verviers et amorcent le début d'une longue période de morosité économique. Depuis une quinzaine d'années, la ville de 55 000 habitants tente de présenter un nouveau visage sur les plans urbanistique et culturel, oubliant les balafres de l'industrie et mettant au contraire en valeur le passé lainier sous ses aspects les plus glorieux et prospères.

Noémie Drouguet, « Verviers, au fil de l'eau et de la laine : histoire, tourisme et politique », La Lettre de l'OCIM [En ligne], 119 | 2008, mis en ligne le 21 janvier 2011, consulté le 21 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ocim/352> ; DOI : 10.4000/ocim.352

Noémie Drouguet est licenciée et agrégée en Histoire de l'art, Archéologie et Musicologie de l'Université de Liège (1999)

Lecture du document 1 :

- Identifie la date de production du document :
- Entoure la bonne réponse :

Ce document a été publié avant/lors de/après la période industrielle;

Ce document a été publié avant /en même temps que/après l'invention de la machine à vapeur;

Ce document a été publié avant/en même temps que/après l'interdiction du travail des enfants en Belgique.

- Souligne la bonne réponse :

Le document est un document officiel

Le document est un document non-officiel

- Cite le thème général de ce document
- Identifie dans le document deux opinions (surligne-la en jaune) et une hypothèse (surligne-la en rouge)

Lecture des sources du document 2 :

- Entoure la référence bibliographique du document
- Surligne la notice explicative
- Nomme l'auteur du document :
- Identifie le statut / la profession de l'auteur :
- Note la date de production du document :
- Entoure la bonne réponse : l'auteur est

un témoin - un spécialiste

- Souligne dans la note explicative l'élément précis qui permet d'affirmer que l'auteur est témoin ou spécialiste
- Souligne dans le texte une opinion
- Entoure dans le texte un fait

9. Témoin / spécialiste – L’instruction à Seraing au XIXe siècle

En vérité, au sein des classes laborieuses, on travaille dès le plus jeune âge. Il faut attendre les hausses de salaires de la période 1855-1875 pour que les familles d’ouvriers puissent aspirer à la scolarisation de leurs enfants sans porter atteinte à leur survie. [...] La loi la plus célèbre [...] est certainement celle sur le travail des femmes et des enfants votée en 1889. Elle prévoit entre autres : l’interdiction du travail industriel des enfants de moins de 12 ans ; la limitation de la journée de travail à 12 heures pour les jeunes entre 12 et 16 ans ; l’interdiction du travail nocturne pour les garçons de moins de 16 ans et pour les filles de moins de 21 ans. Concernant le travail des enfants en dehors du secteur industriel (en milieu agricole, dans de petits ateliers ou comme domestiques...), la loi reste muette. [...] À l’issue de la Première Guerre mondiale, les enfants de la classe ouvrière et du monde agricole ont en effet accès à l’école primaire, prolongée par son « quatrième degré », de 12 à 14 ans. Ce dernier demeure cependant payant et évite de poser la question de l’accès à l’enseignement secondaire pour les classes populaires. Il est censé préparer à la vie professionnelle en correspondant à la situation économique locale. Le quatrième degré propose pour les garçons, des orientations « industrielle et technique », « commerciale » ou « rurale », tandis que les filles ont uniquement accès à un quatrième degré ménager. À l’époque, « l’immense majorité [des enfants belges] ne fréquentent que les bancs de la primaire : après quoi la vie les happe »¹[...]

1 Pour reprendre les propos d’Emile Wasnaire en 1924. Professeur d’histoire dans une école normale et de rhétorique française dans un athénée, il est l’auteur de la brochure : La grande pitié de l’école belge, Bruxelles, Ed. L’Eglantine, 1924.

Dawinka LAUREYS, L’enseignement gratuit et obligatoire en Belgique a 100 ans (1914-2014). Depuis, une démocratisation croissante de l’enseignement ?, dans “Analyse de l’IHOES” n°133, 16 décembre 2014, p.3.

Dawinka LAUREYS : Docteure en Histoire et titulaire d’un DES en Documentation et sciences de l’information. Coordinatrice “Education permanente” à l’IHOES, elle est chargée de la coordination des analyses. Elle est l’auteur d’un ouvrage paru en 2008 appelé La contribution de la Belgique à l’aventure spatiale européenne. Des origines à 1973.

IHOES : Institut d’histoire ouvrière, économique et sociale situé à Seraing. C’est un centre d’archives et d’éducation permanente qui publie des analyses et des études concernant l’histoire des travailleurs, des syndicats, ... de la Révolution industrielle à aujourd’hui.

- Identifie la date de production du document :
 - Nomme l’auteur du document :
 - L’auteur est-il un témoin ou un spécialiste ? Justifie ta réponse à l’aide de deux éléments issus du document
-
- Le document énonce un fait important pour l’accès à l’instruction : la loi de 1889. A l’aide de tes connaissances, justifie par un élément qu’il s’agit d’un fait et non d’une opinion.

- Souligne les bonnes affirmations et justifie lorsque c'est faux.
- *La loi de 1889 a rendu obligatoire l'instruction;*
- *L'interdiction du travail des enfants concernait les garçons et les filles sans distinction ;*
- *Le travail des enfants était un frein à leur instruction;*
- *La pauvreté des familles n'était pas un frein à l'instruction des enfants ;*
- *Après 1918, tous les enfants avaient accès à l'école primaire;*
- *Le quatrième degré, gratuit, était accessible à tous;*
- *Le quatrième degré était identique pour les garçons et les filles.*